

Le 20 octobre 2014

M. François G. Hébert

Directeur Affaires règlementaires et environnement
HYDRO-QUÉBEC
Case postale 10 000
Tour Est, 25e étage
Complexe Desjardins
Montréal (Québec)
H5B 1H7

Objet : Groupe de travail sur l'offre de référence

Monsieur Hébert,

La présente fait suite à la décision D-2014-160 (Dossier R-2014-3905, paragraphe 54) demandant au Distributeur de mettre sur pied un groupe de travail multipartite sur l'offre de référence et à votre correspondance du 1^{er} octobre dernier.

D'abord, nous tenons à vous remercier de la rapidité avec laquelle vous avez donné suite à la décision de la Régie par une correspondance envoyée à mon collègue M. Jean-Paul Filion,

L'APCHQ souhaiterait cependant vous suggérer certains ajustements au mandat et au mode de fonctionnement que vous nous proposez pour le groupe de travail.

En premier lieu, l'APCHQ considère que la forme des travaux proposés par Hydro-Québec Distribution s'apparente davantage à une consultation menée par le Distributeur au terme de laquelle il déposera, tel que demandé par la Régie, son rapport final lors du prochain dossier tarifaire.

L'APCHQ souhaiterait que l'approche retenue se rapproche davantage l'esprit de la Décision D-2014-3905 où le groupe de travail déposerait ses conclusions lors du prochain dossier tarifaire. Il s'agirait ici d'un réel travail conjoint avec vous et l'APCHQ vous suggère par conséquent que le mandat soit libellé ainsi:

Examiner l'offre de référence utilisée par Hydro-Québec dans le contexte de l'évolution du marché de la construction résidentielle au Québec ainsi que des tendances en matière de modifications ou de prolongement de réseau et formuler des recommandations conjointes à la Régie de l'énergie.

Relativement au mode de fonctionnement et afin d'éviter la lourdeur inhérente à un groupe de travail regroupant de trop nombreux participants, l'APCHQ vous propose que les travaux se déroulent en deux temps. D'abord, l'examen de l'offre de référence ainsi que la formulation de recommandations devraient être réalisés par un groupe restreint. Ce travail ferait, dans un second temps, l'objet d'une consultation formelle auprès d'autres organismes.

Ainsi, l'APCHQ vous soumet l'idée que la première phase des travaux soit réalisée par les organismes qui en ont manifesté l'intérêt en formulant leur appui à la demande de notre association. La composition du groupe pour la première étape serait donc:

- L'Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ);
- L'Union des municipalités du Québec (UMQ);
- L'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ) et;
- Hydro-Québec Distribution.

La seconde phase des travaux élargirait la participation aux organismes suivants:

- L'Association de la construction du Québec (ACQ);
- La Fédération des municipalités du Québec (FQM);
- La Corporation des maîtres électriciens du Québec (CMEQ).

Le calendrier et le contenu des travaux pourrait donc être ajusté comme suit:

1. Octobre et novembre 2014:

- Réalisation par l'APCHQ des travaux d'expertise;
- Réponse d'Hydro-Québec Distribution aux demandes de renseignements de l'APCHQ et des autres organismes;
- Expression des besoins et attentes des participants;
- Élaboration conjointe du mandat et du plan de travail des travaux.

2. Décembre 2014 et janvier 2015:

- Présentation de l'offre de référence du Distributeur (Cadre réglementaire, considérations technico-économiques...);
- Présentation des positions des différents organismes;
- Identification des problématiques à résoudre.

3. Février et mars 2015

- Identification des solutions possibles;
- Formulation des recommandations conjointes;
- Analyse financière et impact tarifaire.

4. Avril et mai 2015:

- Consultation des organismes non partie prenantes de la phase 1;
- Ajustement des recommandations, le cas échéant.

5. Août 2015:

- Dépôt du rapport conjoint par le Distributeur dans le prochain dossier tarifaire.

De plus, considérant l'importance de ces travaux pour notre association et nos membres, l'APCHQ vous exprime l'attente qu'au moins un cadre décisionnel de votre entreprise participe au groupe de travail. De notre côté, notre association sera représentée par moi-même accompagné et de consultants mandatés à cet effet.

Enfin, l'APCHQ prend acte et accepte que les travaux du groupe de travail ne soient pas rémunérés.

Veillez recevoir, Monsieur Hébert, nos salutations distinguées.

François Bernier

Directeur
Service économique et affaires publiques
APCHQ
5930, Boul. Louis-H Lafontaine
Montréal (Québec)
H1M 1S7

CC: Mmes Véronique Dubois, Secrétaire (Régie de l'énergie)
Julie Sénécal, Directrice générale adjointe aux affaires juridiques (CMEQ)
MM. Luc Bourgoin Directeur général adjoint (ACQ)
Jean-Philippe Boucher Directeur des politiques (UMQ)
Jean Perron, Directeur des politiques, Recherche et développement (FQM)
Daniel Bonsant, Président du Conseil d'administration (OUQ)